



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑤① Int. Cl.³: A 47 G 29/14
A 47 J 47/02

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



⑫ **FASCICULE DU BREVET A5**

⑪

632 915

⑲ Numéro de la demande: 5872/79

⑲ Titulaire(s):
Dart Industries Inc., Los Angeles/CA (US)

⑳ Date de dépôt: 22.06.1979

㉓ Priorité(s): 11.08.1978 US 933003

㉓ Inventeur(s):
Robert Francis Bateman, Greenville/RI (US)
Jack Vincent Croyle, North Providence/RI (US)

㉔ Brevet délivré le: 15.11.1982

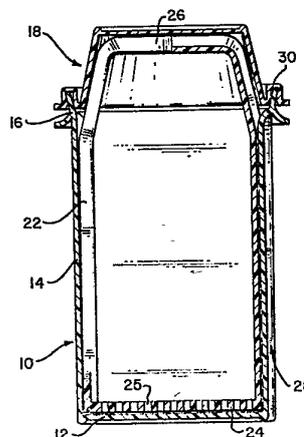
㉕ Fascicule du brevet
publié le: 15.11.1982

㉔ Mandataire:
A. Braun, Braun, Héritier, Eschmann AG,
Patentanwälte, Basel

⑤④ **Réceptif de conservation et de service.**

⑤⑦ Le réceptif comprend un réceptacle (10), un élément de fermeture (18) et un élément inséré (22) capable de coulisser. Cet élément inséré (22) est pourvu d'un plateau (24) et d'une poignée (26), faisant saillie hors du réceptacle, lorsque le plateau est situé au fond du réceptacle. La poignée (26) est réalisée de manière à coopérer avec des moyens de guidage (28) pour permettre à l'utilisateur de déplacer le plateau parallèlement au fond du réceptacle.

Ce réceptif, destiné notamment aux produits alimentaires, assure une fermeture étanche.



REVENDEICATIONS

1. Récipient de conservation et de service, caractérisé en ce qu'il comprend un réceptacle (10) présentant un grand nombre d'éléments de paroi latérale (14) qui s'étendent d'une manière générale verticalement, une paroi de fond (12) solidaire et une ouverture de sommet (20), au moins l'un des éléments de paroi latérale (14) comprenant des moyens de guidage (28) solidaires, un élément inséré (22) situé à l'intérieur du réceptacle (10) et comprenant un plateau (24) et une poignée (26) en saillie fixée dessus, ce plateau (24) ayant les dimensions et la forme approximatives de la paroi de fond (12), cette poignée (26) étant d'une dimension suffisante pour faire saillie hors de l'ouverture de sommet (20) lorsque la paroi de fond (12) et le plateau (24) sont superposés et étant conformée pour coopérer avec les moyens de guidage (28) susdits en vue de permettre à l'utilisateur de déplacer aisément l'élément inséré (22) par rapport au réceptacle (10), tout en maintenant un agencement parallèle relativement uniforme entre le plateau (24) et la paroi de fond (12) et un élément de fermeture (18) étanche de l'ouverture de sommet.

2. Récipient de conservation et de service suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de guidage solidaires comprennent une rainure (28) pratiquement verticale qui est façonnée dans au moins l'un des éléments de paroi latérale et fait saillie vers l'intérieur du réceptacle (10).

3. Récipient de conservation et de service suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la poignée (26) comprend une rainure de la même forme générale, mais d'une dimension légèrement plus grande que celle de la rainure (28) de l'élément de paroi latérale.

4. Récipient de conservation et de service suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'élément de fermeture étanche (36) comprend une zone centrale (37) en forme de dôme adaptée pour recevoir la partie de la poignée en saillie par rapport à l'ouverture de sommet du réceptacle.

5. Récipient de conservation et de service suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la zone centrale plusieurs parois latérales (34) solidaires, mutuellement reliées, et un élément de paroi centrale (36) généralement plan, ces parois latérales s'étendant sur une hauteur suffisante pour recevoir la poignée.

6. Récipient de conservation et de service suivant l'une des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que la rainure (28) s'étend le long de pratiquement la totalité de l'élément de paroi latérale (14).

7. Récipient de conservation et de service suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de guidage (28) sont agencés sur des parois latérales (14) opposées.

La présente invention est relative à un récipient de conservation et de service et, plus particulièrement, à un récipient destiné à permettre la conservation et un enlèvement aisé d'articles alimentaires de diamètre relativement petit, tels que des oignons, des cerises, des produits conservés dans du vinaigre et analogues, à partir de la saumure ou du jus dans lequel ils sont maintenus sur un plateau inséré.

On connaît des récipients pourvus d'un élément inséré qui peut être séparé du récipient proprement dit. Ces récipients présentent pourtant le désavantage que l'élément inséré n'est pas correctement guidé à l'intérieur du récipient et qu'un drainage approprié n'est pas possible. Les articles conservés dans ces récipients connus risquent d'ailleurs de retomber lorsque l'élément inséré est soulevé.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients. Le récipient faisant l'objet de l'invention est défini par la revendication indépendante.

D'autres détails et particularités de la présente invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

La fig. 1 représente une vue en perspective d'un récipient fermé suivant la présente invention.

La fig. 2 représente une vue en coupe transversale du récipient et de son élément inséré suivant la ligne 2-2 de la fig. 1.

La fig. 3 représente une vue en perspective explosée, illustrant le récipient, sa fermeture et l'élément inséré du récipient.

La fig. 4 représente une vue en plan de dessus du récipient dont l'élément inséré a été ôté.

La fig. 5 représente une vue en coupe transversale du récipient et de l'élément inséré, suivant la ligne 5-5 de la fig. 1.

La fig. 6 représente une vue, à l'échelle agrandie, d'une partie du récipient et de l'élément inséré, cette vue illustrant l'agencement de guidage de l'élément inséré.

La fig. 7 représente une vue de détail, à l'échelle agrandie, du plateau de l'élément inséré.

Sur les dessins est représenté un réceptacle 10 qui comprend une paroi de fond 12 pratiquement plane et des éléments de paroi latérale 14 garnis à leur extrémité supérieure d'un rebord en saillie 16 sur lequel doit être comprimé un élément de fermeture 18. Le réceptacle 10 suivant la présente invention prévoit une structure de paroi latérale 14 pratiquement droite avec un sommet ouvert 20 qui est de la dimension approximative de la paroi de fond 12. Le réceptacle 10 n'a pas besoin d'être rectangulaire, ainsi qu'il est illustré, mais il peut avoir une quelconque section transversale appropriée.

Un élément inséré 22 de la présente invention est représenté monté dans le réceptacle 10 et, dans les cas de réceptacles présentant d'autres sections transversales, il est étroitement conforme aux surfaces internes des parois latérales 14 du réceptacle. L'élément inséré illustré 22 comprend une paroi de fond généralement plane ou plateau 24 d'une dimension et d'une forme telles qu'elles sont étroitement adaptées à coulissement avec la surface interne des parois latérales 14 du réceptacle. Une poignée rainurée et en saillie 26 se dresse à partir de certaines zones du périmètre du plateau 24, et elle en est de préférence solidaire, de nombreuses perforations 25 sont prévues dans le plateau 24.

Ainsi qu'il ressort très aisément des fig. 2, 4 et 6, deux éléments opposés de paroi latérale 14 du réceptacle 10 sont pourvus de rainures 28 pratiquement verticales. Ces rainures (c'est-à-dire les moyens de guidage) sont visibles comme telles sur les surfaces extérieures des éléments de paroi latérale 14 et, conformément à cela, elles apparaissent comme des nervures faisant saillie vers l'intérieur du réceptacle. En outre, ces rainures 28 dans la forme de réalisation préférée prennent une forme généralement rectangulaire et la paroi de fond 12, pratiquement le long de la totalité des parois latérales 14, en se terminant à proximité de l'ouverture de sommet 20 du réceptacle 10 au niveau du rebord en saillie 16.

D'une manière semblable, l'élément de poignée rainuré 26 a une configuration générale en forme de U, dont la largeur et la profondeur sont légèrement plus grandes que celles de la nervure 28.

L'élément 26 coopère ainsi avec les moyens de guidage du réceptacle (nervures 28) pendant virtuellement la totalité de l'étendue du mouvement de l'élément inséré 22, de façon à retenir de manière sûre cet élément inséré dans ces mouvements à l'intérieur du réceptacle 10. Ce moyen de guidage retient aussi, par conséquent, la paroi de fond généralement plane 24 de l'élément inséré 22 dans une position pratiquement parallèle par rapport à la paroi de fond 12 du réceptacle, pendant les mouvements de l'élément inséré à l'intérieur du réceptacle. Cela à son tour assure que le produit supporté sur la surface du plateau y sera conservé pendant ces mouvements et que le plateau et l'élément inséré ne pourront par ailleurs devenir mal alignés de façon à empêcher un déplacement vertical libre et aisé à l'intérieur du récipient.

Bien que la forme de réalisation préférée envisage le système de guidage opposé représenté et décrit, un seul guide de ce genre, ou trois ou plusieurs guides seraient également efficaces. Leur situation peut également varier sans affecter leur performance.

Ainsi qu'il ressort de la fig. 1, la poignée en saillie 26 présente une mesure verticale plus grande que les éléments de paroi latérale 14 du

réceptacle et, conformément à cela, elle fait saillie hors de l'ouverture de sommet 20. Cela permet à l'utilisateur du dispositif de saisir aisément l'élément inséré 22 à partir du contenu du récipient. De plus, en vue de prévoir et d'assurer un drainage en direction du réceptacle 10 du liquide contenu dans lequel les articles sont conservés, lorsque l'élément inséré 22 est soulevé, le plateau 24 est façonné avec un grand nombre de perforations espacées 25.

La structure décrite ci-dessus est complétée par l'élément de scellage ou de fermeture 18 qui est destiné à fermer de manière étanche l'ouverture de sommet 20 du réceptacle 10. L'élément de fermeture 18, étant donné la disposition en saillie de la poignée 26,

doit nécessairement être façonné pour recevoir cette poignée et, pour obtenir cela, cet élément de fermeture est pourvu d'une zone centrale 32 en forme de dôme qui est formée de parois 34 solidaires, mutuellement reliées, et d'une paroi centrale 36 pratiquement plane.

5 Naturellement, il faut entendre que l'élément de fermeture peut prendre n'importe laquelle des nombreuses formes spécifiques permettant d'obtenir l'effet désiré. De manière semblable, comme cela est typique de nombreux récipients fermés de ce genre, les extrémités inférieures des parois 34 sont garnies d'un élément de scellage en
10 forme de U 30 qui s'accouple avec le rebord en saillie 16 du récipient pour réaliser une fermeture étanche aux liquides.

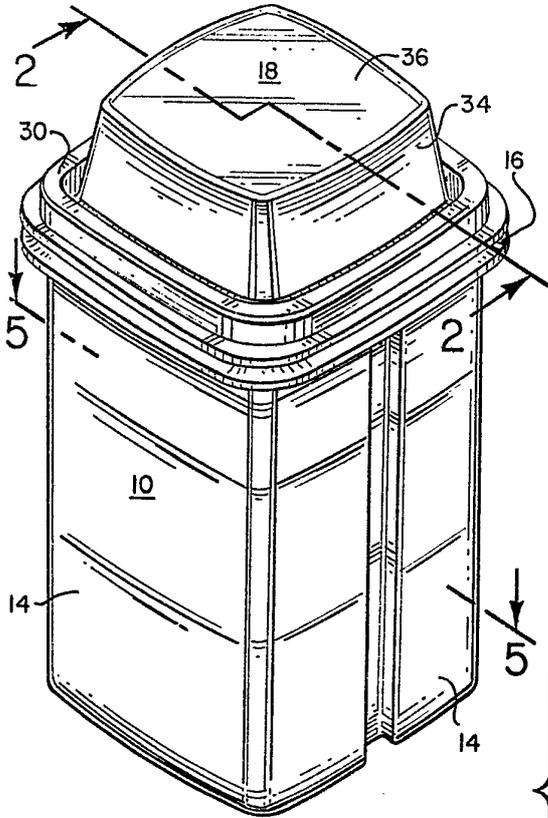


FIG. 1

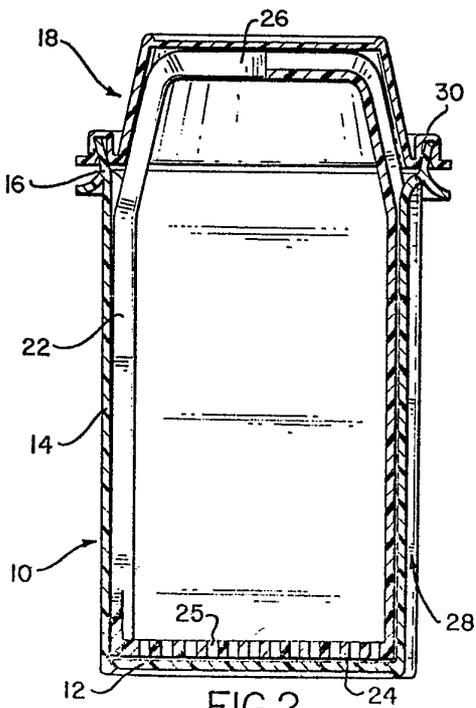
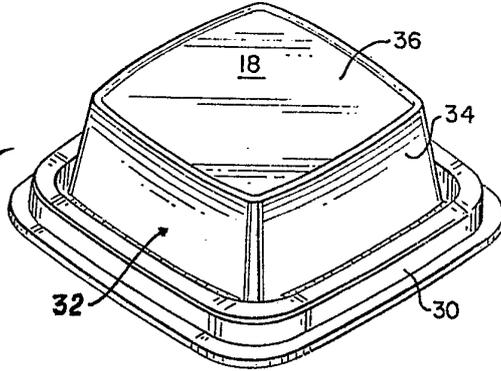


FIG. 2

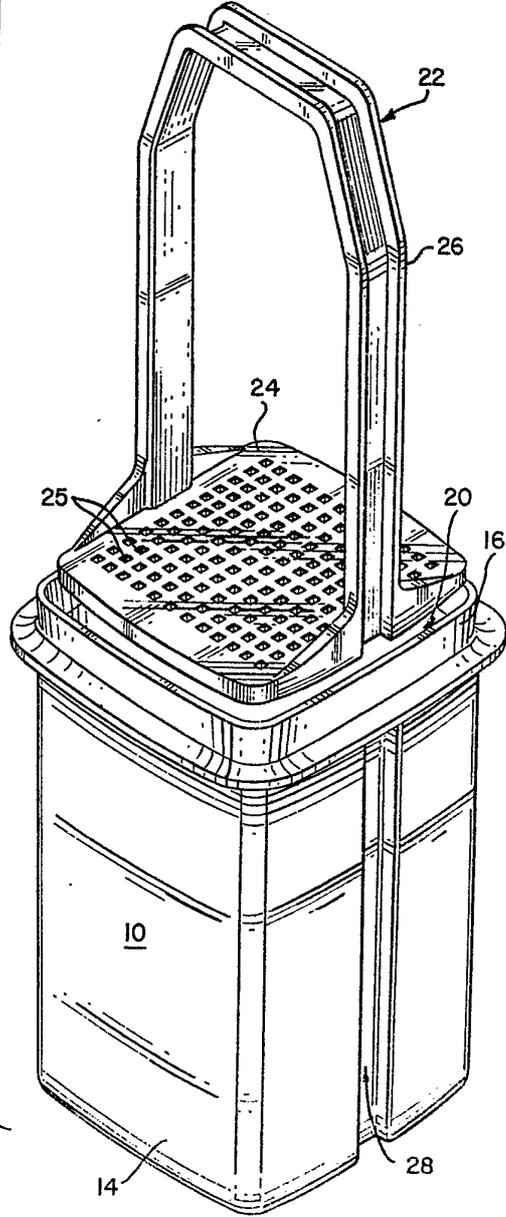


FIG. 3

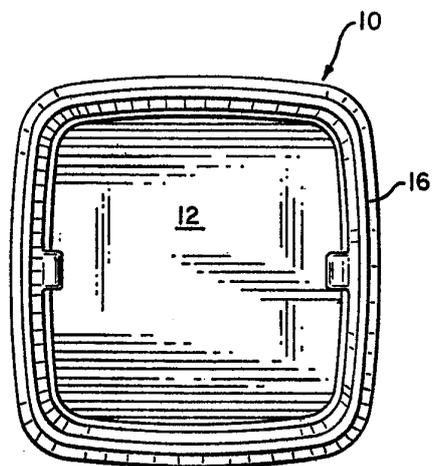


FIG. 4

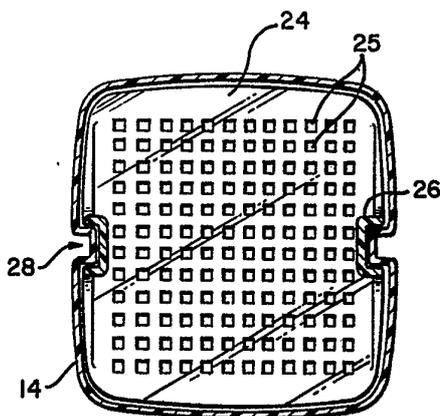


FIG. 5

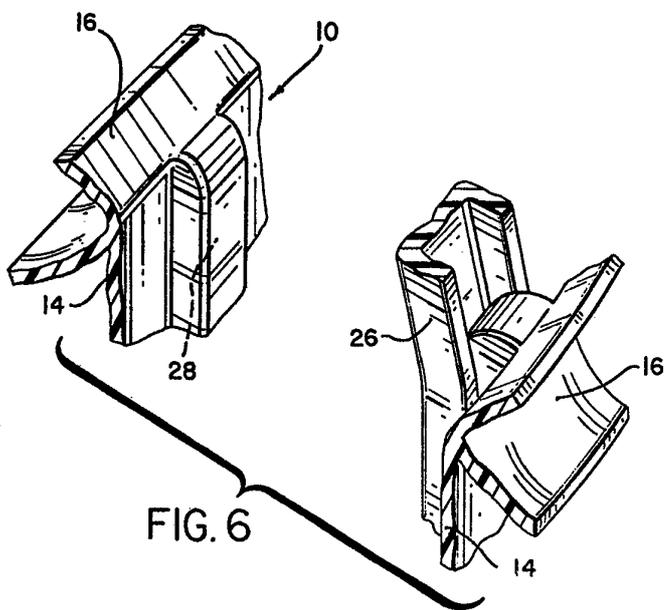


FIG. 6

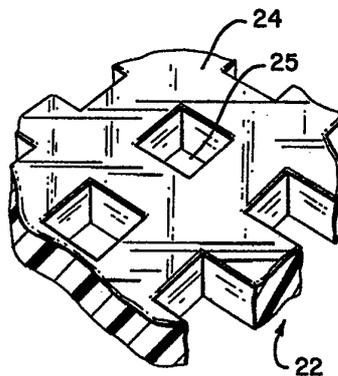


FIG. 7